



## La lettre d'information du Mouvement des Régies - N°7

---

### **Delphine Vidal nouvelle déléguée générale du Mouvement des Régies**

Le Mouvement des Régies, la tête de réseau des 128 Régies de Quartier et de Territoire, a le plaisir d'annoncer l'arrivée de sa nouvelle Déléguée Générale, Delphine Vidal.



[Plus d'informations](#)

---

**Projet de loi Plein emploi :**

## **pour que personne ne soit oublié !**



Le Mouvement des Régies avec les autres réseaux de l'Insertion par l'activité économique (IAE) se mobilisent pour faire entendre la voix des structures de l'IAE dans le projet de loi « plein emploi ». Une rencontre avec Thibault Guilluy est prévue afin de faire remonter nos propositions d'amendements. Nos points d'attention portent sur l'articulation de nos missions et celles du futur opérateur France Travail, sur notre juste positionnement au sein des différents niveaux de gouvernance ainsi que la reconnaissance de la spécificité des Régies et structures de l'IAE.

**Communiqué de presse du  
collectif IAE**

## **Contrats de ville, un calendrier qui s'éclaircit**



La nouvelle secrétaire d'État chargée de la Ville, Sabrina Agresti-

Roubache, a signé, le 31 août dernier, une circulaire concernant les contrats de ville pour la période 2024-2030. Le Mouvement des Régies qui sera reçu par le cabinet de la secrétaire d'Etat reste attentif à l'implication des acteurs locaux dans la définition des futurs contrats de ville.

Les principales échéances et points clés de cette circulaire sont les suivants :

1. **Report de la concertation citoyenne** : La date limite de la concertation citoyenne, initialement prévue pour la fin de l'été, a été repoussée au 31 octobre de la même année en raison des émeutes survenues à la même période.
2. **Objectifs des nouveaux contrats de ville** : Les contrats, baptisés "Engagements quartiers 2030", visent à simplifier et accélérer l'action publique, répondre aux attentes des habitants en matière de sécurité, d'écologie et d'accès aux services publics, et maximiser la mobilisation des acteurs publics tout en rendant plus lisible le rôle de l'État.
3. **Calendrier** : Les travaux d'élaboration des contrats de ville 2024-2030 débuteront à l'automne, basés sur une nouvelle géographie prioritaire qui reste à officialiser. Deux phases d'élaboration sont prévues, la première devant aboutir fin 2023 et la seconde au premier trimestre 2024.
4. **Actualisation en 2027** : La contractualisation aura une durée initiale de six ans, mais une actualisation est prévue en 2027, ce qui coïncide avec l'année du prochain scrutin présidentiel.
5. **Contenu des contrats de ville** : Les contrats se concentreront sur les enjeux locaux les plus importants au lieu d'être organisés en "piliers" nationaux. Chaque contrat comportera des thématiques transversales ainsi que des projets spécifiques à chaque quartier.
6. **Articulation entre dispositifs** : Les contrats de ville devront s'assurer de l'articulation entre différents dispositifs de la politique de la ville, en incluant tous les partenaires publics et privés pertinents.
7. **Poche de pauvreté** : Une nouvelle flexibilité est introduite, permettant d'identifier des zones de pauvreté en dehors des quartiers prioritaires, avec une allocation de crédits limitée sous certaines conditions.
8. **Financement** : Les financements devront prioriser les associations locales et les enjeux identifiés par les habitants, en maximisant les cofinancements publics et privés. Au moins la moitié des financements devra faire l'objet de conventions pluriannuelles d'objectifs.
9. **Programmation anticipée des crédits** : Pour assurer la continuité des actions, la programmation des crédits pourra être anticipée avant la finalisation des contrats de ville en 2024.

---

## Une nouvelle Régie de Quartier à Villetaneuse (93) !



[En savoir plus](#)



## Le Mouvement des Régies au Congrès HLM de Nantes



Retrouvez-nous à l'espace "Place des Associations" dans le Grand Palais du 3 au 5 octobre !



Voir l'interview d'Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat lors de Régies en Scène



### Le 22 septembre prochain se dérouleront :

- **Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du Serq** pour lesquelles les Président.e.s des Régies de Quartier et de Territoire ou leur.s représentant.e.s seront amené.e.s à se prononcer sur des évolutions souhaitées. *Les Directeur.rice.s ou leur.s représentant.e.s pourront y assister en qualité d'auditeur.rice sans droit de vote.*
- **Une journée de réflexion et de travail** à travers l'organisation d'un séminaire de branche en présence de toutes les forces vives pour évoquer dans le détail le chantier de rénovation de la Convention Collective Nationale des Régies de Quartier.

Le Mouvement des Régies  
144 boulevard de la Villette, 75019, Paris



Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)



